



Trame verte et bleue **GRAND EST**

Appel à Projets 2022

DES ENJEUX FORTS

La Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire du Grand Est.

- La Région Grand Est et l'Etat se sont engagés pour sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux afin de construire un **réseau d'espaces naturels cohérent appelé Trame Verte et Bleue**. Ce réseau doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.
- Fortes de nouvelles missions confiées par la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les Agences de l'Eau renforcent leur **soutien aux actions en faveur de la biodiversité**.

Des objectifs partagés

- Aider les porteurs de projets à se mobiliser aujourd'hui dans la mise en œuvre des objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité, ceux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)
- Renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un projet territorial pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau
- Favoriser les démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs
- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par les collectivités
- Alimenter la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) visant la reconnaissance de l'engagement d'un territoire en faveur de la biodiversité.



Pour quels types de projets ?

Des projets globaux de préservation et de reconquête de la Trame Verte et Bleue comprenant des actions telles que :

- Etudes / diagnostics préalables à des travaux de Trame Verte et Bleue sous réserve d'un engagement dans la réalisation de ces travaux
- Travaux de création ou restauration d'éléments de Trame Verte et Bleue pour assurer les continuités écologiques (plantations de haies ou vergers, création de mares, restauration de ripisylves...)
- Maîtrise foncière de milieux prioritaires inscrits dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- Etude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale
- Communication / sensibilisation en lien avec des travaux de Trame Verte et Bleue
- Coordination et animation territoriale du projet.



Un projet global associe plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions de Trame Verte et Bleue, concrètes et ancrées sur le territoire.



Un appel à projets trame verte et bleue, pour qui ?

- ✔ Collectivités locales et leurs groupements
- ✔ Chambres consulaires, établissements publics
- ✔ Associations, fédérations de chasse et de pêche
- ✔ Groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles ou forestiers
- ✔ Tout autre maître d'ouvrage gestionnaire d'un espace naturel (sous réserve du respect des règles d'encadrement communautaire des aides publiques aux activités économiques).



Quel soutien financier ?

Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'appel à projets.

L'aide se présente sous la forme de subventions selon une répartition qui sera définie par le comité technique en considérant l'intérêt des projets et leur ambition écologique dans leur globalité : cofinancement par la Région Grand Est et/ou l'Agence de l'Eau du territoire concerné et/ou l'Etat.

Le taux maximum pour tous les types de bénéficiaires est de 80 % du montant éligible.

Cette aide peut aller de 50% à 80%, au cas par cas, selon la nature du porteur, le type de projet et le contexte local.



Comment candidater ?

Avant de déposer votre dossier :

- prenez le temps de lire le règlement relatif à cet appel à projets,
- contactez les partenaires de l'appel à projets le plus en amont possible afin de vous assurer que votre démarche correspond aux objectifs, et pour bénéficier d'un conseil au montage de votre projet.

Date limite de dépôt de la candidature :

- 1^{ère} session 2022 : jusqu'au 31 mars 2022 minuit
- 2^{ème} session 2022 : jusqu'au 30 septembre 2022 minuit.

Modalités de dépôt :

- dépôt des dossiers sous forme d'un fichier unique compressé adressé par mail : tvb@grandest.fr (utilisation d'un lien de téléchargement pour les fichiers lourds).

Demande de renseignements à adresser à l'adresse mail : tvb@grandest.fr

CONTACTS

Région Grand Est
Direction de la Transition Energétique,
Ecologique et Environnement

Estelle PROANO

estelle.proano@grandest.fr - 03 88 15 67 92

DREAL Grand Est

Audrey STEPHAN

audrey.stephan@developpement-durable.gouv.fr - 03 88 13 06 70

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Clémence RICOCHON

clemence.ricochon@eau-rhin-meuse.fr - 03 87 34 46 71

Agence de l'Eau Seine Normandie

Sabine LABOUREL

labourel.sabine@aesn.fr - 03 26 66 57 75

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Catherine PETIT

catherine.petit@eaurmc.fr - 04 26 22 31 84

tvb@grandest.fr

Retrouvez tous les documents de l'AAP TVB sur les sites internet de chacun des partenaires :

- www.grandest.fr/aides/
- www.eau-rhin-meuse.fr/eau-et-innovation-les-appels-projets
- www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-r6827.html
- www.eau-seine-normandie.fr
- www.eaurmc.fr



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil Régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

